

Papote au village de Péronnes : course de radeaux sur le Petit Large

Dimanche 25 août 2019

Règlement

1. LE RADEAU

- Un radeau est une embarcation de conception artisanale. L'utilisation de toute embarcation construite (canoë, planche à voile, pédalo, barque...) comme support est interdite. Aucun matériau utilisé ne pourra générer une pollution. Concernant les objets de flottaison, veillez à ce qu'ils soient bien hermétiques et nettoyés.
- Seule la propulsion dite manuelle ou naturelle est autorisée (rame, voile...). Les moteurs et la poussée ou traction par des nageurs sont interdits.
- Les radeaux ne doivent pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations et de blesser les participants.
- Les radeaux doivent mesurer au maximum 2m sur 2,50m. Chaque embarcation doit posséder au moins un point d'ancrage et un bout de remorquage flottant d'une longueur de 4 mètres attaché d'un côté à une point fixe du radeau et de l'autre à un objet flottant permettant de le repérer en cas de naufrage.
- Le radeau devra être transporté à terre par les participants afin de s'assurer qu'il puisse être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage.
- Les radeaux devront être proposés à la validation de l'organisateur au moins une heure avant la mise à l'eau afin de préparer le départ dans les meilleures conditions. Toute embarcation non conforme ne pourra concourir. Il est interdit de mettre à l'eau le radeau avant l'accord de l'organisateur.

Le Foyer socioculturel d'Antoing donne aux participants la possibilité de venir construire leurs radeaux avec un encadrement :

- ⇒ Pour les jeunes, lors du stage de 5 jours organisé par le Foyer durant la semaine qui précède la course ;
- ⇒ Pour les adultes et familles, lors du stage de 2 journées organisé par le Foyer pendant les 2 jours qui précèdent la course.

Matériel et matériaux seront mis à disposition des participants des stages.

Les participants non encadrés ne pourront bénéficier de cet avantage et devront apporter leur radeau le jour de la course.

2. L'ÉQUIPAGE

- Il sera composé de minimum 2 et de maximum de 4 participants sachant nager sans assistance sur une distance de 50 m (autorisation de participation à l'épreuve et déclaration sur l'honneur de l'aptitude à nager 50 m).
- Aucun animal ne pourra monter sur le radeau.
- Les gilets de sauvetage sont obligatoires pour toutes les personnes présentes sur le bateau et pendant toute la durée de navigation. Ils seront fournis par l'organisateur pour la durée de la course.
- L'âge minimum est de 12 ans.
- Le port de chaussures est obligatoire (pas de bottes).

3. LOGISTIQUE

- Chaque équipage doit désigner un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs et trouver un nom d'équipe sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public.
- Le capitaine doit être majeur. En cas d'équipage exclusivement mineur, un adulte responsable devra être présent sur la berge à portée de vue et de voix du radeau.
- Les radeaux devront être acheminés le 25 août avant 14h30 pour contrôle technique. L'acheminement et l'enlèvement sont à la charge des participants.

4. LA COURSE

- Les courses de radeaux auront lieu entre 16h et 18h. En fonction du nombre de radeaux engagés, le nombre de courses sera déterminé à la clôture des inscriptions.
- L'ordre de passage sera déterminé par catégories (nombre de personnes constituant l'équipage, grandeur du radeau, âge des participants,...)
- Un petit tronçon de maximum 400 m sera balisé sur le petit large de Péronnes.
- A la fin de la course, les radeaux devront être sortis de l'eau et exposés durant une durée minimum d'1h pour que le public puisse les admirer !
- L'arrivée n'est officialisée qu'au moment où l'embarcation a passé la ligne matérialisée par les bouées.

Récompenses :

Tous les équipages gagneront le droit de s'amuser, d'amuser le public ainsi qu'une récompense symbolique. Notre jury remettra un prix :

- ⇒ Au radeau privilégiant des matériaux de recyclage
- ⇒ Au radeau le plus original
- ⇒ Au radeau le plus rapide
- ⇒ A l'équipe ayant montré le plus d'enthousiasme, de convivialité et de bienveillance à l'égard des autres participants

5. RESPONSABILITÉS

L'assurance responsabilité civile familiale est obligatoire (attestation à fournir à l'inscription et au plus tard le jour de la course) :

- La participation à la course se fait sous l'unique et entière responsabilité des participants ;
- En s'inscrivant, chaque participant s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité et de poursuite éventuelle.
- Les participants s'engagent par leur seule inscription à respecter toutes les règles de sécurité qu'implique une telle activité ainsi que toutes les consignes et injonctions qu'il recevra de l'organisateur ou des services de sécurité.

6. PRIX, RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les demandes de renseignement et d'inscription s'effectuent auprès du Foyer socioculturel d'Antoing du 1er au 19 juillet et du 12 au 20 août 2019 :

- ⇒ Sur place, au 23, rue du Burg à Antoing
- ⇒ Par téléphone au 069. 44.68.00
- ⇒ Via email à l'adresse info@foyculturelantoing.be

Les bulletins d'inscriptions devront parvenir à l'organisateur au plus tard le mardi 20 août 2019 accompagnés du règlement signé. L'inscription n'est validée que si elle a été effectuée au moyen du formulaire adhoc et que lorsque le paiement de l'inscription est enregistré.

- ⇒ La participation à la course est de 10€ euros par radeau.

7. DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

L'inscription à l'activité implique que le participant autorise la prise de photographies dans le cadre de l'événement et leur utilisation dans le cadre de la communication du Foyer socioculturel en général et de la promotion de l'activité en particulier.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription sont récoltées aux seules fins de faciliter l'organisation de l'activité et la diffusion des informations relatives aux activités du Foyer socioculturel. Ces données peuvent être consultées et modifiées sur demande au secrétariat. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

8. ANNULATION

Le Foyer se réserve le droit d'annuler l'événement si un nombre minimal de participants n'est pas atteint au maximum 5 jours avant l'événement. Il s'engage dans ce cas à rembourser intégralement le montant de l'inscription aux inscrits.

Si le participant renonce à son inscription, la totalité du montant de son inscription reste dû au Foyer sauf en cas de maladie ou de force majeure à justifier. Le Foyer s'engage alors au remboursement du montant total de l'inscription.

Course de radeaux – dimanche 25 août à Péronnes

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipage / du radeau :

.....

Capitaine :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Signature :

!!! Attention !!!

En cas d'équipage exclusivement mineur, un adulte responsable devra être présent sur la berge à portée de vue et de voix du radeau.

Equipage :

Nom	Prénom	Date de naissance	Assurance R.C. familiale	Aptitude à nager 50 m	Autorisation parentale (mineur)

L'équipage déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions reprises en règlement.

Je soussigné(e)....., déclare sur l'honneur savoir nager 50 mètres et avoir pris connaissance du règlement de la course de radeaux organisée par le Foyer socioculturel d'Antoing le dimanche 25 août à Péronnes.

Fait à, le

Signature

Autorisation parentale

Je soussigné(e)....., adulte responsable de déclare sur l'honneur qu'il (elle) est capable de savoir nager 50 mètres et avoir pris connaissance du règlement de la course de radeaux organisée par le Foyer socioculturel d'Antoing le dimanche 25 août à Péronnes.

Fait à, le

Signature